

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 9 novembre 2018

Le vendredi 9 novembre deux mille dix-huit, à dix heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia KARAM, M. Gérard GACHET, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M^{me} Michèle ASSOULINE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Julie BOILLOT, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, M. Marc LUMBROSO, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques LEGENDRE, M^{me} Ghislaine SALMAT, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Christophe GIRBE, M. Emmanuel MESSAS, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. Antoine BEAUQUIER, M. David ALPHAND, M^{me} Hélène ZWANG

Étaient excusés :

M^{me} Hanna SEBBAH, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M^{me} Laurence THOUIN, M. Thomas LAURET.

Ordre du jour

- **162018115** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

- **162018116** Adoption du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2018.
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

- **2018 DAE 246** Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DAE 265** Activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique – Fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DAE 272** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DAE 289** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DEVE 159** Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 20172020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{re} feuille de route
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2018 DEVE 162** Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2018 DEVE 174** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2018 DEVE 175** Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2018 DEVE 184** Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du Règlement des Bois de Boulogne et de Vincennes
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2018 DVD 124** Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2018 DPE 55** Convention entre la Ville de Paris, l'ENPC, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'Université Paris-Est Créteil, pour le projet européen "LIFE ADSORB" démonstrateur de dépollution des eaux pluviales
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2018 DAC 777** Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2018 DFPE 92** Subventions (2 500 370 euros) et avenants n° 2 à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
M^{me} Sandra BOËLLE rapporteure.
- **2018 DJS 131** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019
M^{me} Samia KARAM rapporteure.
- **2018 DLH 254** Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure
- **162018117** Autorisation donnée au Maire du 16^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire de locaux
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.
- **162018118** Adoption du Budget primitif 2019
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.
- **2018 DCPA 18** "Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.
- **2018 DCPA 19** Opération Site Tour Eiffel (7^e, 15^e, 16^e) - Contexte, ambitions du projet, modalités de réalisation - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Dépôt des autorisations administratives
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.
- **2018 DAC 594** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène, 4 rue des Frères-Perier à Paris 16^e
M. Thierry MARTIN rapporteur.
- **2018 DAC 358** Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

**Projets de délibérations du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil
d'arrondissement**

- **2018 DASCO 50-G** Divers collèges - Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2018 DASES 211-G** Subventions (4 102 075 euros) pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

M^{me} GIAZZI invite les membres du Conseil d'arrondissement à prendre place, afin de commencer à l'heure cette nouvelle séance du Conseil d'arrondissement : elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures.

- **162018115** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M. REDLER est désigné secrétaire de séance.

- **162018116** Adoption du compte rendu de la séance du 12 septembre 2018.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos de ce document

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 12 septembre 2018.

- **162018135** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 2 novembre 2018

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles oppositions à l'adoption de l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence d'oppositions, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 2 novembre 2018.

- **2018 DAE 246** Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER la remercie et précise que cette délibération concerne les marchés découverts alimentaires et le principe du renouvellement de la délégation de service public.

Il fait remarquer qu'il pourrait logiquement s'agir d'une délibération très simple, comme ce Conseil a l'habitude d'en proposer, mais rappelle cependant que Paris compte 71 marchés découverts alimentaires, qui, de longue date, ont toujours été divisés en trois secteurs.

La délégation de service public arrivant à échéance le 31 octobre 2019, le présent exposé des motifs a pour objet de reconduire le mode de gestion déléguée et d'exposer les caractéristiques de la future délégation.

Or M. REDLER annonce que la Mairie de Paris a décidé de réduire le nombre de délégataires, afin de passer de trois délégataires à deux délégataires : il estime qu'il s'agit d'une erreur, dans la mesure où le nombre de trois délégataires était déjà faible, notamment compte tenu de la proximité avec les mairies d'arrondissement ; il souligne le fait que les délégataires ont beaucoup de travail, ayant de nombreux marchés à gérer et rappelle que, même si cela se passe bien, la Mairie du 16^e

arrondissement a déjà beaucoup de peine à entrer en contact avec ces délégataires, qui ont également beaucoup de contacts dans les différentes mairies.

Aussi M. REDLER est-il d'avis que cette décision de passer de trois secteurs à deux secteurs constitue une grave erreur de la part de la Mairie de Paris, qui va ainsi éloigner les délégataires des mairies d'arrondissement et, en conséquence, de la qualité et de la gestion qui vont bien.

Pour ces raisons, M. REDLER demande aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL explique que l'idée est de réaliser des économies d'échelles, compte tenu également des investissements que la Mairie de Paris souhaite demander aux délégataires dans le cadre de ce nouveau marché : ces investissements concernent à la fois le renouvellement du matériel qui abrite les commerçants, sachant que le souhait est également de renforcer l'attractivité de ces marchés, et visent aussi à poursuivre les actions déjà commencées en matière de développement durable.

M. WEILL ajoute que ces objectifs obligeront ainsi les délégataires à mettre en œuvre certains investissements et que la Mairie de Paris souhaite que ces investissements puissent être rentabilisés du mieux possible, de façon à réduire les coûts, et notamment les coûts des camions de montage et des bennes de collecte au déballage, et le coût des camions utilisés pour la logistique dans les espaces de convivialité.

M. WEILL ajoute que la Ville souhaite réaliser des économies d'échelles sur les dépenses de fonctionnement des délégataires, sur l'entretien du matériel roulant, et sur le personnel et qu'il est apparu qu'en regroupant les marchés sur deux délégations, il était possible de le faire à l'échelle des marchés de Paris.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOULAY-ESPERONNIER.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER se dit d'accord avec M. REDLER, notamment au regard du fait que le Conseil d'arrondissement n'a pas les chiffres du bilan de la période 2015-2019 et que les économies d'échelles évoquées sont hypothétiques, puisque la Ville n'avance aucune piste prouvant qu'il en existera. Elle ajoute qu'il faut faire attention à ne pas surcharger les délégataires, au regard de leurs missions qui sont déjà très nombreuses. M^{me} BOULAY-ESPERONNIER annonce donc qu'elle s'abstiendra sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER.

M. REDLER souhaite répondre de manière amicale à M. WEILL : si les éléments de langage de la Mairie de Paris sont très bons, il estime que sur le fond, il manque « une page » à ces éléments de langage. Il fait remarquer qu'il existait jusqu'à présent trois délégataires, qui sont bien connus de la Ville, et que l'objectif proposé étant de réduire ce nombre à deux délégataires, l'un des délégataires ne sera plus, demain, délégataire de la Ville de Paris : tel est, selon lui, le fin fond de l'histoire.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU souhaite abonder dans le sens du commentaire formulé par M. REDLER et rappelle que lors de la commission des finances qui s'est tenue le mardi précédent, plusieurs collègues se sont exprimés sur ce sujet-là, en déplorant cette réduction de trois délégataires à deux délégataires. Il confirme également que les mêmes arguments ont été avancés par l'exécutif parisien. Or M. GABORIAU constate que le risque inhérent à cette réduction a été expliqué par M. REDLER et ajoute que s'il fallait réellement modifier la situation, il fallait alors passer de trois secteurs à quatre secteurs et non à deux secteurs.

M^{me} GIAZZI se dit du même avis et le remercie.

Elle s'enquiert de votes favorables et demande confirmation à M. WEILL qu'il a bien le pouvoir de M^{me} SALMAT, et non celui de M. LAURET.

M. WEILL le lui confirme.

M^{me} GIAZZI constate ensuite l'absence d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAE 246 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (deux votes favorables)

- **2018 DAE 265** Activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique – Fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites

- **2018 DAE 289** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de la délibération DAE 265, et lui propose de présenter en même temps la délibération DAE 289.

M. REDLER rappelle que le Code général de la propriété des personnes publiques impose à toute collectivité publique d'assujettir à redevance les occupations commerciales sur le domaine public. Il ajoute que la classification des voies comporte cinq zones de tarification, définies en fonction de leur commercialité.

Or, il s'agit de définir en catégorie 1, donc à 4, 83 euros le m² occupé par jour d'occupation de la Place du Trocadéro, les différents kiosques présents sur cette place : l'idée est donc de passer cette convention d'occupation et d'indemnités.

Par ailleurs, il indique que la DAE 289 attribue les activités commerciales après en avoir fixé les coûts, et qu'il est donc possible de regrouper les deux délibérations.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL précise que l'idée est aussi d'avoir une redevance qui ne soit pas fondée sur le chiffre d'affaires mais sur la commercialité des différentes rues. En effet, le fait de fonder celle-ci sur le chiffre d'affaires pénaliserait ceux qui travaillent le mieux et qui réalisent le meilleur chiffre d'affaires, ce qui ne paraissait pas à la Ville être la meilleure façon de pousser ces commerçants dans le bon sens.

M^{me} GIAZZI demande à M. REDLER s'il souhaite répondre.

M. REDLER indique ne rien avoir à ajouter, si ce n'est qu'il demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur ces deux délibérations.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions complémentaires et s'enquiert d'éventuels avis défavorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAE 265 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI demande confirmation que le vote est le même pour la délibération 21018 DAE 289.

Le projet de délibération 2018 DAE 265 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 272** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER fait remarquer que cette délibération est devenue de plus en plus classique. Il rappelle que la Mairie de Paris a décidé de changer les kiosques, et qu'à chaque fois qu'un changement de kiosque est effectué, la Mairie attribue un dédommagement ou une indemnité au kiosquier concerné. En l'occurrence, il précise qu'il s'agit de l'exploitant du 61 rue de Passy, à qui la Mairie va attribuer un dédommagement à hauteur de 1 447 euros.

M. REDLER demande aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

En l'absence de remarques, M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAE 272 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DEVE 159** Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{re} feuille de route

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit de l'adoption de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et du bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de la première feuille de route.

Elle rapporte que la Ville indique avoir engagé l'ensemble des actions prévues, mais elle fait remarquer que le Conseil d'arrondissement n'a eu aucun bilan chiffré et qu'il est donc aujourd'hui impossible de savoir si la première feuille de route a été entièrement réalisée et d'en connaître les effets.

M^{me} BALDINI précise que cette deuxième feuille de route comporte 15 actions divisées en six volets, dont une partie vise les administrations parisiennes en tant que telles ; elle est dotée d'un calendrier et de mesures. Les autres volets d'appuient sur des actions ambitieuses, parfois trop vagues, qui reposent pour une large partie sur la coopération des autres acteurs impliqués, c'est-à-dire les entreprises, les associations, les particuliers et les autres collectivités.

M^{me} BALDINI annonce que la majorité municipale considère que les calendriers inhérents sont trop imprécis et que les indicateurs fournis manquent de précisions : pour toutes ces raisons, elle propose d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention. Elle donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL annonce qu'il aurait éventuellement compris que les élus de la majorité s'abstiennent sur cette délibération s'ils avaient eu des questions complémentaires à poser auxquelles la Ville aurait pu répondre, mais il se dit surpris de cet avis défavorable, compte tenu du travail qui a été réalisé.

Par ailleurs, sur la biodiversité comme sur le plan « climat », M. WEILL rappelle que le 16^e arrondissement est le seul arrondissement de Paris à ne pas avoir tenu de réunion, alors que tous les autres arrondissements ont tenu des réunions sur ces sujets-là.

Cela amène M. WEILL à dire un mot très rapide, puisque ce thème n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, sur ce qu'il va se passer le 25 novembre : il rappelle que le 25 novembre, tous les arrondissements, sans exception, mèneront des actions, dans la mesure où il s'agira de la journée « Ruban blanc » pour les femmes. Il rappelle en effet que deux journées dans l'année, le 8 mars et le 25 novembre, sont dédiées à ce thème. Or, comme pour la biodiversité, le seul arrondissement de Paris n'ayant pas répondu est le 16^e arrondissement. Il ajoute avoir regardé la veille ce qui avait été fait les quatre dernières années : il a remarqué que ces quatre dernières années, tous les arrondissements avaient organisé le 25 novembre, à l'occasion de cette journée de la femme, des colloques, des manifestations, ou des actions, sauf le 16^e arrondissement.

Toutefois, M. WEILL ajoute qu'il n'est pas trop tard pour agir, et qu'il se tient à la disposition des élus de la majorité pour y participer.

M^{me} GIAZZI invite M. WEILL à demander qu'il soit envoyé à la Mairie du 16^e un document à ce sujet, dans la mesure où, à ce stade, elle n'a rien reçu.

M. WEILL répond que la Mairie du 16^e a bien reçu un document à ce sujet, mais qu'elle est la seule mairie à ne pas avoir répondu. Cependant, il est encore temps de répondre, et M. WEILL est d'avis que la Mairie du 16^e peut faire quelque chose.

M^{me} GIAZZI précise qu'elle n'a pas l'habitude de ne pas répondre aux courriers : s'il lui arrive de répondre « non », il n'est, en revanche, pas dans son tempérament de ne pas répondre. Or elle confirme n'avoir rien reçu et invite donc M. WEILL à demander à ce qu'il soit renvoyé un document à ce sujet à la Mairie du 16^e arrondissement.

M. WEILL indique avoir fait, la veille, un point avec l'adjointe et son cabinet, qui le lui ont confirmé.

M^{me} GIAZZI demande de quelle adjointe il s'agit.

M. WEILL répond qu'il s'agissait d'Hélène. [*M. WEILL recherche son nom de famille*]

M^{me} BOILLLOT pense qu'il doit s'agir d'Hélène BIDARD.

M. WEILL confirme.

M^{me} GIAZZI invite M. WEILL à demander à Mme BIDARD de renvoyer un document à ce sujet à la Mairie du 16^e.

M. WEILL précise qu'il est encore temps.

M^{me} GIAZZI dit qu'elle peut être d'accord avec tout ce que l'on veut, mais qu'en l'occurrence, elle ne sait même pas quelle est la demande : selon elle, il est nécessaire d'avoir un minimum d'échanges. Elle rappelle que la Mairie de Paris a l'habitude de ne pas solliciter les élus du 16^e et de décider sans même leur demander leur avis, mais en l'occurrence, si M. WEILL souhaite que la Mairie du 16^e accède à cette demande, la Mairie de Paris doit renvoyer à la Mairie du 16^e arrondissement un document officiel précisant sa demande. M^{me} GIAZZI indique également à M. WEILL, qui la connaît bien, que « si elle peut, elle fera », mais qu'en attendant, la majorité municipale n'a aucun document sur ce sujet.

M. WEILL indique que les autres arrondissements ont répondu à la demande et ont également eux-mêmes prévu des actions et une activité particulière, pour cette journée « Ruban blanc », contre les violences faites aux femmes.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOULAY-ESPERONNIER.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER souhaite surtout souligner le fait que cela n'est pas chiffré et qu'il n'existe pas de vision globale.

M^{me} GIAZZI comprend que Mme BOULAY-ESPERONNIER parle du Plan économie circulaire de Paris, et non de la journée du 25 novembre.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER confirme, précisant qu'elle est d'accord avec les propos de Mme BALDINI.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI indique qu'ayant été évidemment touchée par les propos de M. WEILL au sujet de la biodiversité, elle souhaite ajouter quelques mots à ce sujet. Elle rappelle avoir tenu plusieurs réunions sur la biodiversité, auxquelles M. WEILL a assisté, la plupart du temps : elle pense qu'il a remarqué que celles-ci n'attiraient pas énormément de monde. M^{me} BALDINI explique que personnellement, elle agit pour la biodiversité au quotidien, et pas forcément en chambre ou en réunion. Elle ajoute que dans le 16^e arrondissement, la municipalité s'occupe beaucoup de ses parcs et jardins : elle a agrandi et créé de nouveaux parcs et jardins, et elle les améliore constamment, en faisant des prairies fleuries et des créations de ce type. Même si cela peut sembler ridicule à certains, M^{me} BALDINI confirme que la Mairie du 16^e arrondissement mène beaucoup d'actions en matière de biodiversité : elle rappelle que la Mairie du 16^e a également créé des mares pour la biodiversité, et des ruches. Aussi M^{me} BALDINI ne veut-elle pas être attaquée sur ce sujet, trouvant que cela n'est pas correct.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite conclure sur ce sujet en indiquant qu'il ne voulait pas attaquer M^{me} BALDINI : il dit simplement qu'il est d'autant plus regrettable que le 16^e soit le seul arrondissement à ne pas avoir tenu de réunions, lorsque tout Paris le faisait quelques mois auparavant.

M^{me} GIAZZI met au vote ce projet de délibération : elle s'enquiert d'éventuels avis favorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DEVE 159 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (deux avis favorables ; deux abstentions).

- **2018 DEVE 162** Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins
- **2018 DEVE 184** Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des bois de Boulogne et de Vincennes.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de ces deux délibérations.

M^{me} BALDINI précise que la délibération DEVE 162 est jumelée avec la délibération DEVE 184, puisque l'une concerne le nouveau règlement des parcs et jardins et l'autre le nouveau règlement du bois de Boulogne. Elle indique avoir participé à de nombreuses réunions sur ces sujets. Comme elle l'a dit au cours de celles-ci, une liste « à la Prévert » de toutes les interdictions, après avoir passé en revue tous les nouveaux usages des jardins, qui évoluent évidemment beaucoup : cette liste est bien,

couchée sur le papier et elle est affichée, mais le problème est qu'il faut que ces règles soient respectées. Or tout le monde sait qu'elles ne le seront que s'il existe des gardiens et une surveillance effective dans les jardins et dans le bois. Elle confirme que tous en ont vraiment besoin, dans la mesure où il existe de plus en plus de soucis de non-respect de ces règlements dans les parcs et jardins. Par exemple, la Mairie du 16^e arrondissement est malheureusement confrontée chaque week-end à des rassemblements de plus de trente personnes dans le bois de Boulogne : cela a beau être inscrit dans le règlement, si personne n'est présent pour surveiller et interdire, cela ne sert à rien.

Malgré tout, M^{me} BALDINI propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M. GACHET.

Alors que M. GACHET s'apprête à prendre la parole, M^{me} BALDINI fait comprendre qu'elle souhaite compléter son intervention.

➤ **Vœu relatif au renforcement de la surveillance dans les parcs, jardins et les bois parisiens.**

M^{me} BALDINI ajoute avoir effectivement à présenter un vœu venant étayer ce qu'elle vient de dire concernant la sécurité dans les parcs et jardins : à travers ce vœu, les élus de la majorité demandent la présence d'agents de surveillance dans les parcs et jardins. Elle assure qu'à Londres, par exemple, où elle se rend souvent, il se trouve dans le moindre petit jardin, une guérite, comme il en existait à Paris lorsqu'elle était jeune mère de famille et qu'elle y emmenait ses enfants : dans ces guérites, il se trouvait des dames avec laquelle les gens échangeaient et discutaient, ce qui était tout à fait sympathique, mais qui surtout, surveillait les parcs et les jardins.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GACHET.

M. GACHET demande si, parmi les interdictions qui s'appliquent dans le bois de Boulogne et le bois de Vincennes, mais notamment dans le bois de Boulogne en ce qui concerne la Mairie du 16^e arrondissement, a été rappelée l'interdiction de stationnement, notamment des camionnettes, dont tout le monde sait qu'elles sont des lieux où l'on se livre à la prostitution. M. GACHET rappelle que cette interdiction résulte d'un arrêté cosigné en 2012 par le Maire de Paris et le Préfet de police, et que si cet arrêté n'est pas toujours facile à appliquer, il a au moins le mérite d'exister et permet de verbaliser, voire d'enlever les camionnettes en question : M. GACHET demande donc si celui-ci a été rappelé dans le nouveau règlement.

M^{me} BALDINI répond que cet arrêté existe déjà, et que ce qui existait déjà n'a pas été repris, puisque cela aurait été redondant : il est simplement rappelé dans ce règlement qu'il est possible de stationner dans le bois de Boulogne, dans les endroits dédiés.

M^{me} GIAZZI confirme que le nouveau règlement est beaucoup trop permissif et aurait peut-être mérité un avis défavorable, mais ajoute qu'il lui a paru mieux d'émettre un avis favorable assorti d'un vœu, qui sera peut-être un peu entendu. Elle donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER la remercie et annonce qu'elle s'abstiendra sur cette délibération. Elle confirme qu'il existe, comme l'a très bien évoqué M^{me} BALDINI, un problème de sécurité et de présence humaine, mais cette dernière n'a pas évoqué le principe de redevance, qu'elle souhaiterait soulever : en effet, ce principe est bien davantage mis en avant dans ce nouveau règlement et il est donc possible, aux yeux de M^{me} LECOUTURIER, de se demander si cela ne va pas devenir une occasion pour la Mairie de Paris de mettre en œuvre une marchandisation des espaces et des bois, donc des espaces verts de la Ville de Paris. Telle est la raison pour laquelle M^{me} LECOUTURIER s'abstiendra sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL pense que tous sont d'accord pour dire que ce nouveau règlement était nécessaire. En effet, il fait remarquer que de nombreuses pratiques, et notamment des pratiques sportives, sont apparues depuis le dernier règlement, qui était très ancien : il était nécessaire, afin que le bois puisse permettre aussi de se promener, de réguler un peu la situation concernant les cerfs-volants, les engins électriques et autres drones, les vélos ou encore au regard du problème des chiens, notamment les chiens de 1^{re} catégorie qui ne portent pas de muselière.

M. WEILL pense donc que tous sont d'accord pour dire que ce règlement est vraiment nécessaire et il est, selon lui, tout à fait positif que tous le votent ensemble.

Concernant la sécurité dans les squares, M. WEILL rappelle qu'il existait auparavant une équipe qui s'occupait de la sécurité, plus particulièrement dans les jardins et dans les squares, et que l'on reprochait à la Ville que dès qu'une personne sortait d'un square pour ne pas être poursuivie, les équipes de sécurité de la Ville ne pouvaient pas franchir la barrière du square, puisque leur responsabilité s'arrêtait au périmètre intérieur du square. Il confirme qu'il existait donc une situation un peu étonnante, avec un règlement qui était exactement le même, qu'il s'agisse du petit square situé au coin de la rue, du bois de Vincennes ou du bois de Boulogne. Or M. WEILL fait remarquer qu'aujourd'hui, les équipes de la Ville peuvent être à la fois dans les bois, dans les squares et dans les rues de Paris, afin d'assurer la sécurité et de faire face à une part des incivilités : il en conclut que cela est plutôt positif.

Par ailleurs, M. WEILL rappelle que les effectifs de ces équipes ont été très fortement augmentés et que les équipes du 16^e et du 17^e ont été rassemblées.

M^{me} BALDINI est cependant d'avis que cela reste très insuffisant.

M. WEILL confirme que tous sont d'accord pour dire que ces effectifs restent insuffisants, mais maintient toutefois qu'ils ont été fortement augmentés : à ses yeux, cela était nécessaire et les choses vont donc dans le bon sens.

Par ailleurs, pour répondre à M^{me} LECOUTURIER, M. WEILL précise qu'ils se sont rendu compte qu'il existait une difficulté particulière avec des sociétés de *dog-sitting*, qui venaient avec 40 ou 50 chiens d'un coup, pour les garder, dans un cadre commercial, dans le bois de Boulogne ou dans le bois de Vincennes. Aussi, dans la mesure où il s'agissait d'une activité commerciale, la Ville a pensé qu'une façon de l'organiser et de la réguler était de demander à ces sociétés qu'elles participent aussi à ces efforts pour, à la fois avoir des équipes, et entretenir ces espaces.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN se dit favorable à cette délibération, tout en rappelant tout de même que le bois de Boulogne n'est pas géré que par la Ville de Paris. En effet, il rappelle qu'il existe un comité des communes situées tout autour du bois de Boulogne, et l'intérêt de la Mairie du 16^e est bien évidemment, aux yeux de M. GOASGUEN, que les communes environnantes, que la Ville de Paris a tendance à considérer comme parties prenantes secondaires, puissent être associées à la consultation. M. GOASGUEN avance plusieurs raisons à cette suggestion : tout d'abord, il souhaite que le bois de Boulogne redevienne ce qu'il a toujours été, à savoir une espèce de terrain commun à la Ville de Paris et aux communes environnantes, et, de plus, il estime que cela permettra à la Ville, dans le cas de contributions financières supplémentaires, de demander aux communes environnantes de participer. M. GOASGUEN confirme toutefois émettre, sans ambiguïté, un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI propose de procéder au vote sur la délibération, et s'enquiert d'éventuels avis défavorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DEVE 162 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (une abstention).

M^{me} GIAZZI met ensuite au voix le vœu proposé par la majorité municipale concernant la sécurité dans les parcs et jardins : elle s'enquiert d'éventuels avis défavorables.

M. WEILL pense qu'il n'est pas nécessaire de rajouter ce vœu.

M^{me} GIAZZI en conclut qu'il sera marqué au compte rendu que M. WEILL pense qu'un vœu sur la sécurité dans le bois de Boulogne n'est pas nécessaire.

M. WEILL lui demande de ne pas lui faire dire ce qu'il ne dit pas : selon lui, on peut formuler tous les vœux que l'on souhaite, mais il fait remarquer que cet aspect est déjà pris en compte, que tous souhaitent qu'il existe davantage de sécurité, et que le redéploiement qui a été effectué l'année précédente et qui est effectif depuis le 1^{er} janvier participe à cet objectif. Ainsi, il ne pense pas que ce vœu soit nécessaire alors même que la Ville de Paris fait des efforts supplémentaires pour pouvoir assurer davantage de sécurité : il semble en effet à M. WEILL que cet aspect est déjà pris en compte par la Ville de Paris.

M^{me} BALDINI pense que cela n'est pas vrai : elle rappelle que la Mairie du 16^e travaille avec ces équipes et que dans ce cadre, ces équipes s'occupent à la fois du 16^e et du 17^e arrondissement.

M. WEILL confirme et rappelle qu'auparavant, elles s'occupaient également du 8^e arrondissement.

M^{me} BALDINI fait remarquer que les territoires des 16^e et le 17^e arrondissements rassemblés constituent un grand « terrain de jeu » pour ces équipes. En revanche, la surveillance est finalement bien moins importante dans les parcs et les jardins du 16^e arrondissement. M^{me} BALDINI indique donc ne pas être du tout d'accord avec l'argument avancé par M. WEILL : elle maintient son vœu et demande à tous ses collègues de bien vouloir le voter.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN pense que la Mairie de Paris ne prendra jamais contact avec les communes environnantes, pour de nombreuses raisons qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec la sécurité. Or dans ces conditions, il pense qu'il serait bien que la Mairie du 16^e arrondissement prenne l'initiative de contacter ses voisins. En effet, ces derniers sont aussi très intéressés par la sécurité dans le bois de Boulogne. Aussi M. GOASGUEN demande-t-il à M^{me} BALDINI, si elle a l'occasion de le faire, de prendre contact directement avec la Mairie de Boulogne, avec la Mairie de Neuilly, et avec la Mairie de Levallois, de manière à ce que la Mairie du 16^e arrondissement s'associe à une demande commune de réglementation sur le bois de Boulogne.

M^{me} BALDINI comprend que M. GOASGUEN souhaite qu'elle mette en place à la Mairie du 16^e un Comité des bois organisé par celle-ci.

M. GOASGUEN et M. REDLER indiquent que ce Comité existe déjà.

M^{me} BALDINI précise avoir dit : « un comité des bois organisé par le 16^e arrondissement ».

M. GOASGUEN fait remarquer qu'il n'a pas dit cela, et que la Mairie du 16^e arrondissement n'aurait d'ailleurs pas la possibilité de le faire : en revanche, il demande à M^{me} BALDINI de prendre contact avec les mairies des communes situées autour du bois de Boulogne, de manière à les associer à l'initiative que prend la Mairie de Paris.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle à M^{me} BALDINI que ce qui est nouveau n'est pas la mutualisation avec le 17^e arrondissement, puisque précédemment, cette mutualisation concernait le 16^e, le 17^e et le 8^e arrondissements, et qu'elle a été réduite aux seuls 16^e et 17^e arrondissements dans le cadre, de plus, d'une augmentation des effectifs.

M^{me} BALDINI confirme qu'est intervenue une augmentation globale des effectifs, mais que celle-ci ne concerne pas les parcs et jardins du 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI prend acte du vote défavorable de M. WEILL sur ce vœu et s'enquiert d'éventuelles abstentions.

Le vœu relatif au renforcement de la présence d'agents de surveillance dans les parcs, les jardins et les bois, proposé et mis aux voix par M^{me} GIAZZI, est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (deux votes défavorables).

M^{me} GIAZZI annonce ensuite que suivent deux communications, ne faisant pas l'objet de votes, à savoir la DEVE 174 et la DEVE 175.

M^{me} BOILLOT rappelle qu'un vœu est également proposé sur l'éclairage dans le bois de Boulogne.

➤ **Vœu relatif à la modernisation du système d'éclairage public dans le Bois de Boulogne**

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BALDINI explique que ce vœu rejoint la délibération précédente, puisqu'il concerne l'éclairage et la modernisation de celui-ci dans le bois de Boulogne : elle annonce que les élus de la majorité demandent que la Ville de Paris engage un programme de modernisation du système d'éclairage public dans le bois de Boulogne. M^{me} BALDINI confirme que cela rejoint les questions de sécurité, et également les questions de voiries, puisque la voirie, dans le bois de Boulogne, se trouve dans un état absolument lamentable. Or M^{me} BALDINI souligne le fait que, sans éclairage, surviennent de nombreux accidents, et notamment des accidents de deux-roues parfois très graves.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT souhaite compléter ce vœu et fait part de son avis qu'il serait aussi appréciable que la signalétique soit améliorée dans le bois de Boulogne, pour des raisons de sécurité, dans la mesure où il est très facile de se perdre lorsque l'on se retrouve au milieu du bois et à la croisée des chemins forestiers. Selon M^{me} BOILLOT, la Mairie du 16^e arrondissement pourrait d'ailleurs cartographier l'ensemble des équipements qui se trouvent dans le bois de Boulogne, puisque la carte proposée par la Mairie de Paris n'est, à ses yeux, pas suffisante.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GACHET.

M. GACHET indique qu'il votera ce vœu avec d'autant plus d'enthousiasme qu'au niveau de la sécurité, les concessionnaires, qu'il s'agisse des concessionnaires sportifs ou de restauration du bois de Boulogne, ne cessent de se plaindre de l'insuffisance de l'éclairage public, certains d'entre eux prenant même des initiatives pour mieux éclairer les alentours depuis l'intérieur de leur concession. Il précise, par exemple, avoir constaté que le Lagardère Paris Racing avait récemment installé, à l'intérieur, de nouveaux lampadaires à ses portes d'entrée pour éclairer les alentours. Il ajoute que certains ont également recours aux services de maîtres-chiens, tant l'insécurité est grande aux alentours des concessions.

M. GACHET trouve donc que ce vœu est réellement le bienvenu.

Enfin, il souhaite rappeler qu'il existait autrefois une très belle avenue, considérée comme la plus belle avenue de Paris, qui s'appelait l'avenue du Bois, et qui est aujourd'hui l'avenue Foch : puisque le Conseil d'arrondissement parle de modernisation de l'éclairage public, M. GACHET souhaite qu'il soit, un jour, mis fin au scandale des plots en béton qui, depuis des années, soutiennent les lampadaires au milieu de l'avenue Foch, et la défigurent considérablement ; il ajoute que cela relève du domaine de la Ville de Paris.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI indique qu'un certain nombre d'éclairages ont été récemment refaits sur l'avenue Foch, mais fait remarquer que cela représente des coûts faramineux ; toutefois, elle confirme à M. GACHET que la municipalité fait régulièrement cette demande.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER.

M. REDLER souhaite redire un mot sur le problème des concessionnaires évoqué par M. GACHET, notamment les concessionnaires des pavillons, en dehors des concessionnaires sportifs : la situation

devient dramatique pour eux, puisqu'ils perdent des clients. En effet, nombreux sont ceux qui ne louent plus ces lieux, de peur de se faire casser leurs voitures, ou parce que les femmes, ou des hommes également, ont peur de retourner à leurs voitures après un mariage ou un événement. M. REDLER confirme que ces concessionnaires perdent énormément de clients à cause de cela.

Il confirme, comme l'a dit M. GACHET, que certains d'entre eux font appel à des maîtres-chiens, mais pour autant, ce service est d'une efficacité assez limitée, puisque lorsqu'un maître-chien est de l'autre côté du bois, un voleur a le temps de casser la voiture qui se trouve de l'autre côté, souvent d'ailleurs pour ne rien voler, puisqu'aujourd'hui, les gens ne laissent plus d'affaires dans leurs voitures.

M. REDLER ajoute qu'un autre problème est que, lorsque les gens sortent d'un mariage à 23 heures, ils ne vont pas porter plainte. Ainsi, il confirme que lorsque M. GACHET intervient auprès du commissariat, il lui est expliqué qu'il n'existe pas beaucoup de plaintes, parce que les gens ne portent plus plainte pour un bris de glace.

Aussi M. REDLER est-il lui aussi d'avis qu'il faut améliorer la sécurité *via* une amélioration de l'éclairage, pour la survie des concessionnaires situés dans le bois de Boulogne, mais aussi pour les riverains et les familles du 16^e arrondissement qui s'y promènent souvent le week-end, et qui s'y sentent en insécurité totale dès que la nuit commence à tomber. M. REDLER pense qu'il était vraiment important de souligner ce point, et ajoute qu'il compte sur Madame le Maire pour porter ce projet.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL confirme qu'il lui a été signalé régulièrement qu'il existait, depuis deux ou trois ans, une vraie difficulté en matière de sécurité pour les personnes qui sortent de ces concessions. Or il rappelle que les problèmes de sécurité relèvent de la police nationale et que la sécurité, de jour comme de nuit, dans le bois de Boulogne et dans le reste de Paris, est essentiellement assurée par cette dernière.

M. WEILL confirme qu'il s'associe donc aux propos relatifs à ces difficultés, que les élus ont fait remonter à l'Hôtel de Ville à plusieurs reprises.

Par ailleurs, concernant l'éclairage de l'avenue Foch, à propos duquel M. GACHET a posé une question, il confirme que M^{me} BALDINI a raison, puisque si une grande partie de l'éclairage a été changée, et a été augmenté voir et doublé en termes de lumen en certains endroits, la raison pour laquelle la Mairie ne le fait pas encore sur l'autre partie, où les plots restent en place malgré leur caractère surprenant, est le coût du transformateur qu'il faut ajouter pour pouvoir servir un éclairage qui serait totalement rénové. En effet, M. WEILL assure que cela représente un coût énorme, raison pour laquelle cela n'a pas encore été engagé pour l'instant. Il confirme cependant qu'il s'agit d'une question bien connue des élus de l'Hôtel de Ville, qui y réfléchissent, sachant qu'il existe aussi d'autres priorités.

Enfin, d'une manière plus générale, concernant l'éclairage, M. WEILL rappelle que le bois de Boulogne reste un bois et que, par ailleurs, des actions sont menées pour faire en sorte que la nuit, certaines zones, commerciales ou autres, soient éteintes à partir d'une certaine heure. Ainsi, s'il confirme qu'il faut assurer la sécurité, il rappelle également que les élus parlaient il y a quelques instants de biodiversité : il pense qu'il faut trouver un équilibre.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit simplement de moderniser ce qui existe déjà et non d'éclairer le bois de Boulogne de mille feux tous les soirs.

Par ailleurs, concernant l'avenue Foch, afin que tout soit clair entre les conseillers d'arrondissement, elle rappelle que les éclairages sur la contre-allée ont été payés sur le budget du 16^e arrondissement. Si M^{me} BALDINI trouve cela très positif, elle pointe cependant le fait qu'il s'agit d'un budget énorme, empêchant d'autres secteurs d'être rénovés en matière d'éclairage. Elle ajoute qu'en termes d'éclairage public, le 16^e arrondissement a de nombreux soucis et qu'elle reçoit souvent des courriels de la part de collègues lui indiquant que l'éclairage a sauté dans telle ou telle rue. Ainsi, M^{me} BALDINI fait remarquer que l'éclairage est également à rénover dans de nombreuses rues du 16^e

arrondissement. Enfin, Mme BALDINI précise qu'elle estime qu'à son niveau, la Mairie du 16^e arrondissement a fait tout ce qu'elle pouvait faire sur l'avenue Foch.

M. GACHET indique que son propos ne visait absolument pas à imputer sur le budget de la Mairie du 16^e arrondissement l'éclairage de l'avenue Foch : selon lui, compte tenu du prestige et de la renommée de cette avenue, l'éclairage de celle-ci doit évidemment être pris en charge par la Ville de Paris.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER.

M. REDLER précise qu'il souhaitait faire exactement la même intervention de M. GACHET, et qu'il s'associe donc à cette dernière.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions complémentaires.

Faisant remarquer que les élus ont voté une seule fois pour deux délibérations, la DEVE 162 et la DEVE 184, elle demande s'il est possible de considérer que l'avis favorable émis à l'unanimité est valable pour la DEVE 162 et la DEVE 184.

Le projet de délibération 2018 DEVE 184 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (une abstention).

- **2018 DEVE 174** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette communication, dont elle rappelle qu'elle ne fait pas l'objet d'un vote.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'un appel à projets concernant les jardins partagés et qui propose une démarche active dans le quartier, visant, entre autres, à encourager leur développement et à contribuer à l'accès du plus grand nombre au jardinage participatif. M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit toujours un peu du même objet. Elle ajoute que la Ville consacre à ce thème 15 000 euros, ce qui, selon elle, n'est pas un budget colossal. Elle rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement fait de gros efforts pour faciliter la vie aux porteurs de projets de jardins partagés, bien qu'il ne soit pas toujours facile de les trouver. Quoi qu'il en soit, elle rappelle qu'il existe un projet à Sainte-Périne qui fonctionne formidablement bien, et dont elle espère qu'il saura faire des émules.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOULAY-ESPERONNIER.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER demande si la Mairie de Paris, au-delà des annonces sur les jardins partagés qui constituent un élément positif, a fait autant de jardins partagés qu'elle en avait annoncé, à savoir dix ou onze pendant l'année. Selon elle, la Ville a créé environ trois jardins partagés en 2018, alors qu'elle en avait annoncé trois ou quatre fois plus.

M. WEILL répond ne pas avoir les chiffres qui lui permettraient de répondre à cette question.

M^{me} GIAZZI l'invite à communiquer ces chiffres lors de la prochaine séance du Conseil d'arrondissement.

M^{me} BALDINI annonce que, de son côté, la Mairie du 16^e arrondissement en a créé un ou deux.

- **2018 DEVE 175** Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI laisse la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette communication.

M^{me} BALDINI indique simplement qu'il s'agit d'une communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité ».

M^{me} GIAZZI la remercie de cette information.

- **2018 DVD 124** Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il est proposé d'étendre la liste des bénéficiaires de la carte PRO Mobile, dont elle rappelle qu'elle coûte 240 euros par an, puis 50 centimes par heure de stationnement pendant sept heures, aux véhicules utilitaires des sociétés exerçant les missions de gestion de réseau de distribution de fluides, de transport urbain et suburbain de voyageurs et de distribution de courrier ou de colis. M^{me} BALDINI est d'avis que la municipalité ne peut qu'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER.

M. REDLER indique qu'il est indirectement concerné par ce sujet, et qu'il pense qu'il faut étendre la liste des bénéficiaires de cette carte à toutes les activités économiques du 16^e arrondissement. En effet, il rapporte être régulièrement saisi par des personnes exerçant des professions libérales qui ne rentrent pas dans le cadre de ce dispositif, et il fait donc part de son avis qu'il faut étendre la liste des bénéficiaires de cette carte aux professions libérales et à toutes les activités économiques du 16^e arrondissement, ainsi qu'aux sociétés qui se retrouvent dépourvues de stationnement : le prix du stationnement à Paris étant devenu exorbitant, ces gens ne peuvent plus stationner, ou reçoivent de nombreuses amendes.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT rappelle que cette réforme, qui a été adoptée il y a deux ans, a été très laborieuse sur les nouvelles cartes PRO Mobile notamment et que chaque année, à deux ou trois reprises, les élus ont la chance de voter au Conseil de Paris de nouvelles délibérations visant à ajouter de nouvelles catégories de personnes à cette liste : les professions libérales comme les avocats ou les infirmières ont été ajoutées et sont aujourd'hui ajoutées toutes les professions liées aux réseaux d'énergie ou à la logistique. Aussi M^{me} BOILLOT pense-t-elle qu'il est possible d'espérer qu'au cours des prochains mois, d'autres catégories seront prises en compte, puisqu'effectivement, les demandes sont très nombreuses.

M^{me} GIAZZI ajoute que le 16^e arrondissement a essayé d'influencer le Préfet de police afin que la liste des bénéficiaires de cette carte puisse être élargie aux fonctionnaires de police, aux sapeurs-pompiers, et à tous ceux venant travailler : pour l'instant, cette demande n'a pas rencontré beaucoup de succès.

Elle donne la parole à M^{me} BOËLLE.

M^{me} BOËLLE pense qu'il faudrait également ajouter à cette liste les enseignants, pour répondre ainsi à la demande récurrente formulée dans ce sens par le lycée René Cassin, dont la grande majorité des enseignants habite en très grande banlieue.

M. REDLER pense qu'il serait aussi bien d'ajouter à cette liste les cadres bancaires.

M^{me} GIAZZI met cette délibération aux voix et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DVD 124 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DPE 55** Convention entre la Ville de Paris, l'ENPC, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'Université Paris-Est Créteil, pour le projet européen "LIFE-ADSORB" démonstrateur de dépollution des eaux pluviales

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'approuver une convention entre la Ville de Paris, l'ENPC, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'Université Paris-Est Créteil, pour le projet européen "LIFE-ADSORB", un projet démonstrateur de dépollution des eaux pluviales. Aux yeux de M^{me} BALDINI, cette délibération ne comporte pas d'enjeu et relève d'un processus très formel : il faut que cette délibération soit adoptée par la Ville de manière à ce qu'elle puisse travailler avec l'ensemble de ses partenaires, car, selon elle, la Ville de Paris va reverser l'argent de l'Europe à ceux-ci. M^{me} BALDINI ajoute qu'il s'agit d'une convention financière et propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DPE 55 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAC 777** Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit de l'extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, si les rives de Seine sont classées au patrimoine de l'UNESCO, elles l'étaient jusqu'à présent uniquement au niveau central, et la Ville de Paris a souhaité agrandir ce périmètre dans le 13^e arrondissement et faire rentrer également dans ce périmètre la Tour Saint-Jacques, et, dans le 16^e arrondissement, le Palais d'Iéna. M^{me} BALDINI précise qu'en conséquence, ce périmètre se trouve agrandi et s'étend, dans le 16^e arrondissement, jusqu'au pont Bir-Hakeim.

Pour avoir assisté aux réunions sur ce thème, M^{me} BALDINI précise que la Mairie du 15^e arrondissement a fait part de son mécontentement que l'île aux Cygnes ne soit pas intégrée dans ce périmètre, alors qu'elle considère que celle-ci en vaut la peine et y aurait toute sa place. M^{me} BALDINI ajoute cependant que l'île aux Cygnes ne se trouve pas dans le 16^e arrondissement, même si ses habitants en profitent.

Enfin, M^{me} BALDINI propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL la remercie. Il pense qu'il s'agit d'une bonne décision : le Palais d'Iéna, construit par Auguste Perret, abrite le CESE et est visité par des gens du monde entier ; il s'agit de l'une des premières réalisations en béton armé, et M. WEILL est d'avis qu'il s'agit d'une décision très positive pour le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAC 777 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DASES 34** Minoration de loyer consentie à l'association Aurore pour l'occupation temporaire de la Caserne située 47-57, Bd Exelmans (16^e) à usage de centre d'hébergement d'urgence

Mme Danièle GIAZZI, rapporteure.

M^{me} GIAZZI souhaite, en l'absence de M. BEAUQUIER, dire quelques mots concernant cette délibération DASES 34 qui constitue, selon elle, une véritable mascarade de la part de M^{me} HIDALGO, qui demande au Conseil d'arrondissement du 16^e de voter une modalité qu'elle a déjà mise en œuvre depuis le mois de septembre dernier, à savoir la transformation du loyer pour l'association Aurore, en passant celui-ci, qui devait être de 700 000 euros, à 100 euros symboliques, ce que M^{me} GIAZZI peut très bien comprendre.

M^{me} GIAZZI souhaite d'ailleurs dire tout le bien qu'elle pense de l'association Aurore, dont la Mairie du 16^e a reçu à plusieurs reprises les dirigeants, qu'il s'agisse de son Président ou de ses différents directeurs, c'est-à-dire celui qui s'occupe de la caserne et celui qui s'occupe du centre la Promesse de l'aube.

Toutefois, aux yeux de M^{me} GIAZZI, il n'en reste pas moins que M^{me} HIDALGO, comme d'habitude, fait d'abord, et ensuite fait semblant de demander aux élus du 16^e arrondissement leur avis, dont elle n'a d'ailleurs rien à faire.

M^{me} GIAZZI demande donc à ses collègues de redire, une fois de plus, que le 16^e arrondissement n'appartient pas à M^{me} HIDALGO et qu'à tout du moins, celle-ci aurait pu organiser une consultation avec les élus et avec les associations à caractère social, qui sont nombreuses dans l'arrondissement et qui se sont immédiatement proposées pour aider et suppléer l'association Aurore. M^{me} GIAZZI constate d'ailleurs, pour reprendre les mots du Président de l'association Aurore, que tout cela est a été fait dans la précipitation.

Si elle comprend bien ce qu'il se passe derrière, à savoir que M^{me} HIDALGO est en pleine campagne municipale et que son adjoint en charge du logement d'urgence est en campagne européenne, M^{me} GIAZZI estime malgré tout qu'il n'est pas possible de faire de la politique de cette façon-là : même si elle pense tout le bien du monde de l'association Aurore, M^{me} GIAZZI est d'avis que décider tout d'un coup de faire voter au Conseil du 16^e arrondissement une modalité dont le contrat a déjà été signé depuis le 1^{er} septembre dernier, fait partie d'une simple mascarade.

Elle s'enquiert ensuite d'éventuelles demandes d'intervention et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN pense que cette affaire se complique à tous les niveaux et indique qu'il souhaite donner quelques explications complémentaires à celles apportées par Madame le Maire.

Il rappelle que la décision unilatérale du Préfet de région d'installer ces personnes dans la caserne, avec le soutien de la Mairie de Paris, a été prise sans concertation. Pour avoir mené une enquête approfondie, il se permet de préciser quelles sont les conditions dans lesquelles se passe cette occupation.

Il souhaite d'abord montrer la distinction qui existe entre ce phénomène et le phénomène du bois de Boulogne : le public n'est pas le même, et ce n'est pas la même organisation. Aussi, M. GOASGUEN pense ce n'est pas parce que l'association Aurore travaille bien dans le cadre du bois de Boulogne, dans un endroit sécurisé, que pour autant, il fallait prendre avec précipitation cette décision concernant la caserne Exelmans.

Il rappelle que lorsque la Mairie du 16^e avait été sollicitée, les élus avaient admis qu'il était possible d'y héberger des familles, et en particulier des femmes qui se trouvaient en difficulté. Or aujourd'hui, les femmes en difficulté ne sont même pas 50 sur un ensemble de 400 personnes qui sont en voie de régularisation, selon les mots du Préfet de région, ce qui signifie qu'elles sont en réalité en situation illégale et qu'elles ne parlent pas français. M. GOASGUEN précise d'ailleurs que l'association Aurore, dont M. DUFOUR, l'un de ses amis personnels, est un responsable de site, lui a signifié que des cours de français étaient effectivement nécessaires.

De plus, selon M. GOASGUEN, cette situation est rendue d'autant plus grave par le fait qu'aucune force de sécurité n'a été prévue sur l'implémentation de ce centre : il s'est donc renseigné auprès de la Préfecture de police, auprès de la Préfecture de région, et a finalement été obligé d'en déferer la question au ministère de l'Intérieur, qu'il vient d'interpeller.

A ses yeux, installer dans ce centre 400 personnes en situation irrégulière, qui sont des citoyens venant d'Erythrée, d'Afghanistan et du Soudan, sans la moindre mesure de protection et sans la moindre autorité policière, n'est pas raisonnable. Bien que M. GOASGUEN précise ne pas vouloir faire de procès d'intention à ces personnes, dont il veut croire qu'elles sont sans doute des personnes de bonne compagnie, il souligne le fait qu'il est prévu que ces personnes restent là durant plusieurs mois, alors qu'elles n'ont pas de travail et qu'elles vont simplement être amenées à prendre des cours de français, avant de pouvoir éventuellement postuler auprès de l'OFPRA pour avoir un asile qu'elles obtiendront certainement, puisque tout le monde, désormais, a droit à un asile. M. GOASGUEN ajoute que même si elles sont déboutées de leur demande, ces personnes resteront longtemps, puisque personne en France n'est reconduit chez lui, notamment en Afghanistan. Or M. GOASGUEN craint qu'avec le temps, un certain nombre de tentations multiples naissent parmi ces gens, qui sont infortunés et qui viennent de pays difficiles où les traditions ne sont pas les mêmes.

Il trouve donc inadmissible que le Préfet de police n'ait pas donné de moyens supplémentaires au commissariat du 16^e, qui le lui a d'ailleurs confirmé : M. GOASGUEN précise qu'il est envisagé d'installer des caméras, ce qui est bien à la sortie des lycées ou dans les supermarchés, mais il ajoute qu'il lui a été indiqué qu'il s'agissait là d'une activité que ferait l'association Aurore en milieu ouvert, ce qui signifie, en réalité, en plein milieu du quartier.

M. GOASGUEN estime donc franchement que sont ainsi pris des risques considérables et il le rappelle à la Mairie de Paris, où il imagine que M. BROSSAT va juger que tous ceux qui sont de cet avis sont des « assassins », lui qui est d'ailleurs bien placé pour en parler. En effet, M. GOASGUEN ne peut pas admettre que soit menées de telles pratiques : il rappelle l'avoir dit lors du dernier Conseil d'arrondissement, et précise qu'il le redira au Conseil de Paris.

De plus, faire à la Mairie du 16^e un appel de ce genre, l'invitant à donner à l'association Aurore une gestion que la police elle-même refuse de prendre en charge, revient à infliger une double peine : la première peine est que la police se défait, la deuxième peine est que la Mairie de Paris considère qu'il revient au contribuable de payer. « Trop, c'est trop », estime M. GOASGUEN.

Il précise qu'il souhaitait dire cela, dans la mesure où souvent, d'aucuns font des amalgames : selon lui, le centre du bois de Boulogne fonctionne parce qu'il est sécurisé, parce que le Préfet de région actuel qui était à l'époque Préfet de police avait alors écouté les élus du 16^e. Or l'actuel Préfet ne les écoute pas et depuis qu'il est Préfet de région, il est lui-même pressé par le ministère de l'Intérieur d'accueillir ces gens, avec le soutien de M^{me} HIDALGO.

Cette surenchère entre le ministère du gouvernement français et la Mairie de Paris, dans le cadre de laquelle chacun dit qu'il accueillera plus de gens que les autres, parce qu'il souhaite participer à cet effort national, est absolument insupportable, car les seuls qui ne sont pas concertés sont ceux qui en seront directement, peut-être pas victimes, M. GOASGUEN ne souhaitant pas avoir des mauvaises idées, mais ceux qui y seront directement confrontés, c'est-à-dire les riverains, les élus, et de manière générale, l'arrondissement.

M. GOASGUEN se demande si les gens pensent très franchement que ce qui s'est passé dans d'autres pays ne pourrait pas se passer en France : selon lui, le ministère de l'Intérieur et la Mairie de Paris doivent « prévoir », puisque le rôle d'un élu, aux yeux de M. GOASGUEN, est bien de prévoir.

Il estime qu'il faut donc insister : cette complicité entre le gouvernement et la Ville de Paris est insupportable, raison pour laquelle il soutient absolument cette délibération qu'il défendra au Conseil de Paris, et qu'il développera devant l'Assemblée nationale tout entière par une question d'actualité qu'il posera au ministre de l'Intérieur.

M. GACHET comprend que M. GOASGUEN veut dire qu'il s'oppose à cette délibération.

M. GOASGUEN confirme.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres demandes d'intervention et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle à M. GOASGUEN que le centre que celui-ci appelle le centre du bois de Boulogne s'appelle en fait le centre Promesse de l'aube, et il lui semble que M. GOASGUEN était lui-même très attaché à ce qu'il ne soit pas le centre du bois de Boulogne.

M. GOASGUEN maintient que ce centre se trouve sur le bois de Boulogne.

M. WEILL répond que ce centre n'est pas dans le bois de Boulogne : il est situé Porte de Passy et il s'appelle le centre Promesse de l'aube.

M. GOASGUEN considère qu'il s'agit là d'une réponse de jésuite.

[Rires]

Par ailleurs, M. WEILL le remercie des précisions qu'il a apportées sur sa position concernant la décision qui a été prise par le Préfet, et non pas la Ville de Paris, d'ouvrir dans l'urgence un centre d'accueil : il ne souhaite pas qu'il existe une confusion entre ce qui était prévu, et la situation actuelle. En effet, M WEILL rappelle que le loyer qui était prévu l'était pour la situation antérieure : il avait été prévu en effet d'avoir un centre d'accueil de femmes et des logements, et ce projet est toujours prévu. Entretemps, le Préfet, dans l'urgence, et non la Ville de Paris, compte tenu du nombre de personnes qui devaient être logés dans l'urgence, a pris une décision, sur laquelle chacun peut porter le jugement qu'il veut, mais qu'il était nécessaire de prendre, puisqu'il relève du rôle de la Ville de Paris et du Préfet d'accueillir les gens qui se trouvent dans ces situations. M. WEILL ajoute que le 16^e arrondissement y participe, même si cela n'a pas été décidé par la Ville, en utilisant, dans un premier temps et avant le projet qui était envisagé, ce centre pour y accueillir 400 personnes.

Selon M. WEILL, il existe plusieurs façons de réagir : la première façon de réagir est d'affoler tout le monde. Or il lui semble, comme il l'avait déjà dit à l'occasion de la première réunion relative au centre Promesse de l'aube qui s'était tenue à la Mairie du 16^e, que le rôle des élus n'est pas celui-là. Le rôle des élus, aux yeux de M. WEILL, est de faire en sorte que les choses se passent du mieux possible, même lorsqu'elles sont difficiles et qu'elles peuvent être compliquées, et d'autant plus, selon lui, lorsqu'elles sont difficiles et qu'elles peuvent être compliquées.

Concernant le centre ouvert évoqué par M. GOASGUEN, M. WEILL précise qu'il ne s'agit pas d'avoir un centre déplacé dans la rue, mais d'avoir un centre qui soit ouvert vers l'extérieur, et ce qu'il se passe au centre Promesse de l'aube montre qu'il s'agit d'une formule qui fonctionne. Il remarque que M. GOASGUEN dit que ce centre-là est sécurisé, et M. WEILL confirme qu'il l'est par le biais de caméras, mais ajoute qu'il n'est pas sécurisé par des barrières.

M. GOASGUEN affirme qu'il existe bien des barrières autour du centre.

M. WEILL maintient que la partie située du côté du bois ne comporte pas de barrières : il existe une grille d'entrée, mais les bâtiments ne sont pas ceints d'une barrière, et, de l'avis de M. WEILL, ce qui fait que le centre fonctionne bien aujourd'hui, ce sont justement les échanges qui ont lieu avec l'extérieur. M. WEILL ajoute qu'il s'est rendu dans ce centre quinze jours auparavant et qu'il en a discuté avec M. PLIEZ et ses équipes. Les enfants présents sont pour la plupart scolarisés, et les gens commencent à chercher et à trouver du travail. M. WEILL souligne d'ailleurs l'extraordinaire mobilisation des habitants du 16^e arrondissement et des écoles du 16^e arrondissement, et notamment des jeunes, pour venir y participer, faire des formations, ou encore monter des clubs d'échecs. Voilà ce qui, de l'avis de M. WEILL, fait que cela fonctionne, et il estime que ce n'est pas en plaçant des gendarmes tout autour du centre et en en faisant un camp que cette opération sera un succès.

M. GOASGUEN fait remarquer qu'il n'existe pas de gendarme.

M. WEILL partage, en revanche, l'avis des élus de la majorité disant qu'il faut mettre en place davantage de sécurité et de forces de police : il trouve d'ailleurs regrettable que le commissariat qui se trouvait juste à côté du centre du boulevard Exelmans ait été fermé et regroupé sur l'avenue Mozart.

M. WEILL est d'avis que les élus du 16^e arrondissement peuvent demander ensemble à la police nationale d'avoir plus de forces de l'ordre dans le 16^e arrondissement.

En revanche, M. WEILL estime qu'il ne faut pas que ce centre soit fermé, et il se réjouit d'ailleurs de l'initiative qui a été prise entre les associations Aurore et Plateau Urbain, de faire en sorte qu'une partie des locaux soit réservée et louée à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui viendront s'implanter sur le centre, de façon à compenser une partie de ce loyer ou de ce manque à gagner. M. WEILL ajoute que les annonces correspondantes sont parues cette semaine, cela lui semble une très bonne chose, avec un centre ouvert plutôt qu'en milieu totalement fermé.

M. GOASGUEN pense très franchement que M. WEILL défend l'indéfendable : il le fait et cela est courageux de sa part. M. GOASGUEN rappelle tout de même qu'il était question d'installer ces gens-là dans le 18^e arrondissement et que les habitants du 18^e arrondissement ont mis une pression telle, que le Préfet de Région a été obligé de modifier ce projet d'installation, et que la localisation proposée par le Préfet de région a été acceptée par la Mairie de Paris, car les locaux appartiennent à la Mairie de Paris. M. GOASGUEN estime donc qu'en conséquence, la Mairie de Paris aurait pu au moins avoir la délicatesse de consulter les élus du 16^e arrondissement : ceux-ci auraient répondu « oui » ou « non », mais auraient ainsi, au moins, été consultés. Or en l'occurrence, il leur est imposé quelque chose qui est, selon lui, suffisamment grave : M. GOASGUEN rappelle en effet que des incidents sont survenus partout et il ne voudrait pas que le 16^e arrondissement soit le théâtre de tels incidents : il rappelle d'ailleurs que le centre du bois de Boulogne a été fermé à sa demande, ce qui en fait un centre sécurisé.

Enfin, M. GOASGUEN souhaite que l'on arrête de se féliciter de l'accueil réservé par le 16^e arrondissement car à force de le dire, il va être considéré désormais que le 16^e arrondissement est l'endroit où les immigrés clandestins se trouvent le mieux. Or selon lui, ce n'est pas parce que le 16^e arrondissement fait son travail de charité au sens chrétien du terme, puisque la plupart des paroisses du 16^e s'en occupent, qu'il faut en tirer un avantage. Si cela continue, M. GOASGUEN pense que la presse dira que s'il existe des problèmes d'immigrés clandestins, il ne faut surtout pas aller dans le 19^e ou dans le 18^e, parce que la Gauche n'en veut pas, mais dans le 16^e arrondissement, dans la mesure où le 16^e arrondissement est très accueillant et fait son devoir de charité : M. GOASGUEN estime que ce sont là des notions extrêmement périlleuses et rappelle en effet que ce sont des milliers d'individus qui arrivent, comme le montrent les chiffres de l'immigration en France.

Enfin, M. GOASGUEN invite à considérer comme responsables ceux qui le sont vraiment, et pas les autres.

M^{me} GIAZZI remercie M. GOASGUEN et donne la parole à M^{me} BOULAY-ESPERONNIER.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER indique qu'elle s'associe en partie à ce qui vient d'être dit : à ses yeux, il est effectivement toujours facile de caricaturer les positions des élus du 16^e arrondissement, alors qu'ils sont bien les porte-paroles des inquiétudes de la population. Elle rappelle que ce centre, comme le disait Madame le Maire, a été installé dans l'urgence et sans concertation. Elle ajoute avoir elle-même téléphoné au Préfet Cadot, qui n'avait pas cru bon de tenir les élus informés, notamment pour connaître le coût d'une telle opération, puisque tout le monde a le droit de savoir combien cela coûte à l'Etat.

D'autre part, M^{me} BOULAY-ESPERONNIER indique se méfier du provisoire qui dure et s'interroge donc sur cette durée de deux ans : finalement, cela ne fait que retarder un projet de logements et de crèche dont le 16^e a amplement besoin et, de plus, personne ne peut être certain que cette situation ne va pas se prolonger au-delà des deux ans évoqués.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER confirme donc que les élus de la majorité seront très vigilants par rapport à cela, et que faire en sorte que ce projet soit assorti de certaines mesures de sécurité lui semble être un préalable très important.

M^{me} GIAZZI remercie M^{me} BOULAY-ESPERONNIER et donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

M^{me} BROS-KHOURY la remercie et confirme, comme cela a déjà été dit, qu'il est très dommage que ce centre accueille des illégaux, dont tous savent très bien qu'une grande partie ne relève pas du droit d'asile, et qu'ils seront déboutés. Or lorsqu'ils seront déboutés de leur demande d'asile, il ne se passera rien. A l'inverse, M^{me} KHOURY rappelle qu'il existe dans l'arrondissement des personnes relevant clairement du droit d'asile, puisque ce sont notamment des Syriens qui ont fui la guerre, qui sont aujourd'hui à la charge des paroisses, : ces personnes s'intègrent et parlent français tout à fait correctement. Or elles ne sont pas accueillies dans ce centre, mais sont à la charge des paroisses du 16^e arrondissement, ce que M^{me} KHOURY ne trouve pas normal.

M^{me} GIAZZI la remercie de cette précision, et laisse la parole à M^{me} LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER la remercie et précise qu'elle souhaite répondre à M. WEILL : elle rapporte être allée la veille à un Conseil de l'école du Parc des Princes et, si elle trouve très bien d'avoir de belles idées, en disant que l'intégration de ces personnes se fera par l'éducation et par la jeunesse, idée avec laquelle elle se dit en partie d'accord, elle pense cependant qu'il faut aussi écouter les témoignages du terrain. Or, ceux -ci sont catastrophiques. En effet, M^{me} LECOUTURIER indique que ces écoles reçoivent ces enfants, qui ne sont absolument au niveau des autres, ce qui engendre nécessairement une situation de souffrance, et notamment une souffrance des parents, qui se sentent maltraités dans cette affaire, puisqu'ils ne sont absolument pas informés. D'après M^{me} LECOUTURIER, cela engendre évidemment une grande dégradation : il n'y a plus de nouvelles inscriptions et les familles partent de cette école, laissant se mettre en place une ghettoïsation de cet espace, dans le 16^e arrondissement, ce qui est inacceptable. Selon M^{me} LECOUTURIER, il faut donc faire attention à ce que l'on dit, se concerter, et faire en sorte qu'il n'existe pas une agrégation de la sorte, de situations sociales très précaires.

Par ailleurs, elle indique avoir appris tout à fait par hasard que le secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL était venu le 2 novembre dernier dans le 16^e arrondissement, pour soutenir les élèves de 3^e dans le cadre d'un programme intitulé BECOME, afin d'échanger sur le thème de l'engagement citoyen ; elle demande à Madame le Maire si elle était informée de la venue de celui-ci.

M^{me} GIAZZI répond par la négative et souligne d'ailleurs le grand nombre de venues de ministres qu'elle découvre après coup.

M^{me} LECOUTURIER confirme que telle était sa question, qui rejoint le constat qu'elle fait qu'il se passe beaucoup de choses autour de cette caserne, dont les élus ne sont pas informés : elle confirme que les élus de l'arrondissement devraient absolument être associés et avoir des précisions sur tout ce qu'il se passe autour de cette caserne.

M^{me} GIAZZI se dit du même avis et passe la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT rappelle avoir lu dans *Le Parisien* il y a deux ou trois semaines que Ian BROSSAT, l'excellent adjoint de M^{me} HIDALGO en charge du logement, voulait tenir une réunion au sujet de la caserne Exelmans ; cette réunion était annoncée par *Le Parisien* le 12 novembre, et M^{me} BOILLOT fait remarquer que les élus du 16^e n'y ont pas du tout été invités : elle demande à Madame la Maire si elle a des informations à ce sujet.

M^{me} GIAZZI répond qu'il lui semble que cette réunion de M. BROSSAT a été annulée par le Préfet, qui qui organise sa propre visite le lendemain.

M^{me} BOILLOT demande si les riverains sont informés.

M^{me} GIAZZI explique que Ian BROSSAT devait venir le 12 novembre, mais que le Préfet a annulé cette visite de M. BROSSAT qu'il a qualifiée de trop « électoraliste », sous la pression de l'association Aurore, et qu'il a remplacé celle-ci par une visite de terrain organisée après.

M^{me} BOILLOT demande si le Préfet va venir devant les riverains et prendre ses responsabilités.

M^{me} GIAZZI répond par l'affirmative : le Préfet l'a prévu et, dans la mesure où il l'a promis, M^{me} GIAZZI pense qu'il va le faire.

M. REDLER pense cependant que la probabilité que le Préfet vienne s'expliquer devant les riverains est assez faible : il est d'avis qu'il ne faut pas avoir trop d'espoir.

M^{me} GIAZZI répond qu'il a dit qu'il rencontrerait le collectif.

M. REDLER estime que ce n'est pas tout à fait pareil

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER ajoute que cette rencontre aura lieu après coup.

M^{me} GIAZZI confirme que, de toute façon, les visites de ce genre ont toujours lieu après coup. Elle donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle que la visite de M. BROSSAT devait intervenir à l'occasion de l'inauguration des logements sociaux situés rue du Maréchal Fayolle.

Les élus de la majorité démentent cette affirmation, estimant qu'il s'agit d'une autre visite.

M. WEILL maintient, précisant que cette visite était prévue le même jour. Or il indique qu'il a été décidé que cette visite serait suivie par un rendez-vous au centre du bois de Boulogne – qu'il précise appeler ainsi pour faire plaisir à M. GOASGUEN – et non au centre Exelmans. M. WEILL ajoute qu'il lui a été confirmé qu'une réunion publique était prévue, dont il ne connaît pas la date.

M^{me} GIAZZI demande à M. WEILL s'il émet un avis favorable ou s'il suit l'avis défavorable de la majorité municipale.

M. WEILL répond qu'il émet un avis favorable.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres avis favorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DASES 34 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (deux votes favorables).

- **2018 DFPE 92** Subventions (2 500 370 euros) et avenants n° 2 à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à Mme BOËLLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOËLLE annonce que le Conseil va maintenant parler de « gros sous » et précise que cette délibération concerne une subvention qui sera accordée à la fondation Léopold Bellan pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance répartis dans Paris. Elle précise que cette subvention est d'un montant total de 2 500 370 euros, et que deux établissements sont concernés dans le 16^e arrondissement, situés rue François Millet et rue Claude Lorrain : la subvention accordée à la crèche de la rue François Millet est de 383 302 euros et celle attribuée à la crèche de la rue Claude Lorrain est de 364 453 euros.

M^{me} BOËLLE remercie le Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable concernant cette subvention indispensable au bon fonctionnement des établissements de petite enfance.

M^{me} GIAZZI la remercie et constate l'absence de demandes d'intervention, d'avis défavorables et d'absentions.

Le projet de délibération 2018 DFPE 92 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2018 DJS 131** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019
M^{me} Samia KARAM rapporteure.

Mme GIAZZI donne la parole à M^{me} KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KARAM indique que cette délibération concerne la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019, au titre duquel une enveloppe de 8 000 euros est attribuée au 16^e arrondissement. Elle rappelle que ce dispositif a été mis en place en 2003 et concerne deux sessions, une session d'été et une session d'hiver.

M^{me} KARAM précise que ce dispositif, malgré son intérêt, est très peu utilisé et que sur ces 8 000 euros, entre 1 400 et 2 000 euros au grand maximum sont utilisés chaque année. En effet, selon elle, ce dispositif est trop complexe, bien trop restreint et peu connu, malgré la communication inhérente diffusée sur les réseaux sociaux et sur Internet.

Elle se demande si M. WEILL, qui est le porte-parole des élus du 16^e à l'Hôtel de Ville, pourrait faire en sorte que ce dispositif évolue, puisqu'un certain nombre de demandes sont formulées auprès de la Mairie du 16^e arrondissement, notamment concernant des voyages à portée humanitaire, alors que celle-ci n'a aucun dispositif permettant de répondre à ces demandes.

Aussi M^{me} KARAM pense-t-elle qu'il serait bien que le dispositif Paris Jeunes Vacances voie ses critères d'attribution élargis.

Elle propose de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL explique qu'il faisait partie, dans le 16^e arrondissement, de la commission qui a regardé les dossiers cette année. Il précise que les élus se sont rendu compte de deux éléments. Tout d'abord, ils se sont aperçus que le système n'était pas suffisamment connu. Or selon M. WEILL, plusieurs journaux existant dans l'arrondissement, ceux-ci constitueraient un bon biais pour faire connaître ce dispositif. Par ailleurs, il rappelle qu'il existe un budget, qui a été modifié il y a quelques années, et qui permet sous certains critères de bénéficier de cent euros, et sous d'autres critères du double. Or M. WEILL précise qu'il est apparu, à travers les demandes qui sont faites, que les gens ne sont pas suffisamment informés et que de nombreux dossiers qui pourraient se voir attribuer deux cents euros ne demandent que cent euros : M. WEILL trouve cela regrettable.

Il annonce donc partager l'avis de M^{me} KARAM, et confirme que les élus doivent faire en sorte que ce dispositif soit à la fois mieux connu et plus simple au niveau de ses critères d'attribution.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'interventions complémentaires.

M^{me} BOULAY-ESPERONNIER pense qu'afin de le faire connaître, il faudrait développer la communication à propos de ce dispositif dans les lycées et dans les universités : en effet, elle rappelle que 17 % des jeunes avaient adhéré à ce dispositif l'année dernière et que seuls 8% d'entre eux y ont adhéré cette année.

M^{me} KARAM rappelle toutefois que l'enveloppe est restreinte.

M. WEILL confirme.

M^{me} GIAZZI les remercie.

Elle met aux voix cette délibération, et s'enquiert d'éventuels avis défavorables et d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DJS 131 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 254** Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI annonce qu'en l'absence de M. SAUVAGE, cette délibération est présentée par M^{me} DORVALD à qui elle donne la parole.

M^{me} DORVALD indique que cette délibération concerne les demandes de changement d'usage de locaux d'habitation, lesquels sont régis par un règlement municipal, et porte sur deux points distincts.

Elle annonce que le premier point est la création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage des locaux d'habitation, alors que jusqu'à présent, les règlements ne datant pas d'hier, ces déclarations se faisaient sur des formulaires « papier » : ainsi, un site de téléservice doit être créé et rendu disponible sur le site de la Ville de Paris, qui permettra aux personnes souhaitant, par exemple, changer l'usage de locaux d'habitation pour en faire des bureaux, de déposer un dossier, de suivre l'évolution de celui-ci et de télécharger la décision qui sera prise. M^{me} DORVALD ajoute qu'il existera toujours la possibilité, pour les gens qui ne disposent pas d'Internet, de formuler cette demande *via* des formulaires « papier » : elle espère que cette possibilité ne sera pas uniquement une mesure transitoire, car si elle venait à être supprimée cela pourrait, selon M^{me} DORVALD, occasionner des perturbations pour les personnes ne pratiquant pas Internet.

M^{me} DORVALD indique ensuite que le deuxième point porte sur des modifications rédactionnelles du règlement qui régit le changement d'usage des locaux d'habitation « *pour clarifier certaines dispositions et faciliter l'instruction des demandes avec la mise en place d'un système déclaratif* ». M^{me} DORVALD formule le souhait que « clarifier » ne se traduira pas par « compliquer », sachant par expérience que les nouvelles rédactions restent toujours difficiles à apprécier par les demandeurs.

Enfin, avant de proposer au Conseil d'émettre un vote favorable, M^{me} DORVALD souhaite souligner deux éléments : elle fait remarquer, d'une part, qu'il s'agira, avec le téléservice, d'un système déclaratif, ce qui signifie que les vérifications et les demandes de justification se feront *a posteriori*, et d'autre part, que cela facilitera la possibilité pour les bailleurs de transformer en commerces les locaux d'habitation situés au rez-de-chaussée.

Sous ces réserves, M^{me} DORVALD demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 254 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162018117** Autorisation donnée au Maire du 16^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire de locaux

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY indique que cette délibération vise à autoriser Madame le Maire à signer des conventions pour l'occupation des salles que la Mairie du 16^e loue de manière régulière, ce qui est d'ailleurs tout à fait apprécié. Or afin d'encadrer juridiquement les manifestations qui ont lieu dans les salles, un document précise les règles d'utilisation de ces salles ainsi que les obligations qui incombent aux occupants. Mme BROS-KHOURY précise qu'à chaque fois qu'une salle est louée, un document-type est signé par la Mairie et le preneur : cela concerne l'ensemble des salles.

Elle indique donc que le document qui est soumis au Conseil d'arrondissement, à propos duquel elle demande aux conseillers d'émettre un avis favorable, autorise le Maire du 16^e arrondissement à signer ces documents-types pour l'ensemble des salles, dont elle propose de donner la liste.

M^{me} GIAZZI fait remarquer qu'il s'agit toujours des mêmes salles.

M^{me} BROS-KHOURY confirme que ce sont toujours les mêmes salles, auxquelles s'ajoute cette fois-ci la salle bleue, sachant que le document précise aussi les contenances de ces salles.

M^{me} GIAZZI la remercie et, après avoir constaté l'absence d'interventions, s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 162018117 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162018118** Adoption du Budget primitif 2019
M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY la remercie et annonce qu'il est proposé au Conseil d'arrondissement de se prononcer sur le montant des dotations constituant l'Etat spécial que le Conseil de Paris envisage d'attribuer en 2019 au 16^e arrondissement.

Elle rappelle que le 16^e a toujours ses trois dotations et que celles-ci montrent, telles qu'elles sont envisagées pour l'année 2019, une très forte stabilité par rapport à l'année 2018 : toutefois, elle note qu'un certain nombre de crédits, principalement les crédits liés aux espaces verts, sont en augmentation. Toutefois, M^{me} BROS-KHOURY précise qu'il ne s'agit malheureusement pas d'une augmentation par espace vert, mais que cette augmentation s'explique par l'inscription de cinq jardinières à l'inventaire des équipements de l'arrondissement, ce qui en soi est néanmoins une bonne nouvelle, au regard de la compensation financière inhérente.

Par ailleurs, M^{me} BROS-KHOURY indique qu'un certain nombre de postes sont également en hausse, notamment celui des crédits dédiés aux travaux urgents dans les équipements de proximité. Elle explique que cette hausse de 11,37 %, ce qui est tout de même une hausse appréciable et significative, est due à la bonne gestion de la Mairie du 16^e arrondissement et non pas à la libéralité du Maire de Paris, puisque ces crédits sont calculés sur la base des dépenses des trois années précédentes : ainsi, M^{me} BROS-KHOURY explique que plus la Mairie fait des travaux et plus elle est efficace, plus elle a de crédits, ce qui est le cas pour l'année 2019.

S'agissant du reste, M^{me} BROS-KHOURY note donc une grande stabilité, et une dotation pour les fluides qui va évoluer à la baisse de manière assez sensible au cours de l'année 2019, et ajoute qu'il est possible de considérer qu'il s'agit de crédits évaluatifs, dans la mesure où ceux-ci font toujours l'objet d'une mise à jour lors de l'adoption du budget supplémentaire.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL profite de cette évocation des espaces verts pour répondre à la question posée plus tôt par le Conseil d'arrondissement : il rappelle que trois jardins partagés ont donc été créés dans le 16^e arrondissement, et précise que 125 ont été créés à Paris, dont 40 depuis 2014.

M^{me} GIAZZI le félicite et le remercie de cette information, dont elle confirme quelle figurera au compte rendu de la présente séance.

Constatant l'absence d'observations complémentaires, Mme GIAZZI s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 162018118 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DCPA 18** "Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY la remercie et explique qu'il s'agit d'une communication sur ce programme d'investissement de la mandature, qui comprend un certain nombre d'opérations en matière d'équipements publics : elle indique notamment que l'opération « Paris fait Paris » permet de mettre en lumière l'importance du travail de conception et de réalisation d'équipements publics mené par les services de la Ville, auxquels tous peuvent rendre hommage.

Par ailleurs, M^{me} BROS-KHOURY explique que l'intérêt de cette communication pour le 16^e arrondissement est que les conseillers d'arrondissement aient l'information sur le fait qu'en 2016, une délibération avait été adoptée pour ajouter à ces travaux de rénovation et d'amélioration un équipement se trouvant dans le 16^e arrondissement, le musée d'art moderne, qui bénéficiera d'une rénovation partielle.

Elle précise d'ailleurs que cette rénovation partielle est, en quelque sorte indispensable, puisqu'elle visera essentiellement à désamianter le bâtiment et à y réaliser des travaux de « gros œuvre », c'est-à-dire des travaux d'électricité, de chauffage et de plomberie, qui n'étaient plus réellement aux normes. Selon M^{me} BROS-KHOURY, aucune amélioration particulière n'est donc à attendre pour les visiteurs de ce musée, mais elle confirme qu'il s'agit de travaux indispensables.

M^{me} GIAZZI la remercie et précise que cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

- **2018 DCPA 19** Opération Site Tour Eiffel (7^e, 15^e, 16^e) - Contexte, ambitions du projet, modalités de réalisation - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Dépôt des autorisations administratives

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à Mme BROS-KHOURY pour présenter la délibération

M^{me} BROS-KHOURY précise que cette communication a pour objet de faire part au Conseil d'arrondissement de l'état des lieux de l'opération sur le site Tour Eiffel, et de l'inviter à se prononcer sur un point, à savoir l'autorisation donnée à la SPL ParisSeine de déposer toutes les demandes d'autorisations administratives et de signer toute convention ou contrat nécessaire à la réalisation de l'opération.

M^{me} BROS-KHOURY explique que la SPL ParisSeine est une société public locale mise en œuvre par la Mairie de Paris pour piloter l'opération de l'ensemble du site Tour Eiffel. Elle précise qu'il s'agit donc

d'une sorte de SPD, donc d'un *special purpose vehicle*, qui servira uniquement à piloter cette opération. M^{me} BROS-KHOURY ajoute qu'il est d'ailleurs utile, afin que les travaux soient bien pilotés, d'avoir une structure dédiée.

Elle confirme qu'il s'agit donc d'autoriser cette société à signer un certain nombre de conventions, sachant que cette délibération intervient assez en amont du projet puisqu'à ce stade, un appel à projets a été organisé par la Mairie de Paris pour l'amélioration de l'accueil du site Tour Eiffel.

M^{me} BROS-KHOURY précise que cette opération va concerner trois arrondissements dont le 16^e, sur la partie située entre la Seine et le Trocadéro : dans la mesure où cette opération va jusqu'au Champ de Mars, elle concerne aussi les 15^e et 7^e arrondissements.

Elle précise enfin que, bien que le lauréat du projet n'ait pas encore été choisi, il faut prévoir en amont de cette opération la possibilité pour cette société de travailler et, pour cela, lui donner l'autorisation qui est présentée ce jour au Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI la remercie et constate l'absence d'observations, d'avis défavorables et d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DCPA 19 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAC 594** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène, 4 rue des Frères-Perier à Paris 16^e

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. MARTIN pour la présentation de cette délibération.

M. MARTIN propose d'apposer une plaque commémorative en hommage à deux compagnons de la Libération : Roger Coquoin et Pierre Pène.

Il rappelle que Roger Coquoin, ancien combattant de la Grande guerre, s'est distingué à Verdun. Plus tard, brillant chercheur, il refusa d'être intégré à la Recherche scientifique et rejoignit le 237^e régiment d'artillerie lourde à Dijon. Grièvement blessé, puis démobilisé, il reprit ses fonctions scientifiques. Après une rencontre avec Honoré d'Estienne d'Orves, il participa aux noyaux de résistants, communiquant des informations à Londres. Puis, il prit la suite de Maurice Ripoche, le fondateur de Ceux de La Libération (CDLL), mouvement de résistance, et son rôle dans la résistance devint considérable. M. MARTIN explique que Roger Coquoin prit, en effet, le commandement de l'armée secrète en zone Nord et le commandement de la zone P, qui était la zone « Paris et neuf départements ». Le 29 décembre 1943, il tomba dans un guet-apens de la gestapo au 4 rue des Frères-Périer et fut mortellement blessé par les rafales de mitrailleuse.

M. MARTIN indique que c'est Pierre Pène qui lui succéda alors comme commandant de la région P.

Sous-lieutenant d'Artillerie pendant la Grande Guerre, Pierre Pène était polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Il se distingua en 1939 dans les combats et, en 1940, il entra dans la Résistance. Dans l'Aisne, il joua un rôle très important dans la transmission d'informations ou dans l'aide aux pilotes alliés. À partir de 1943, il dirigea l'Armée secrète de l'Aisne, puis des Ardennes. En octobre 1943, il fut arrêté par la Gestapo : il s'évada et rentra dans la clandestinité. Après une nouvelle évasion, le 9 juin 1944, il participa aux combats de libération de Beauvais, puis de Saint-Quentin, avant de poursuivre, plus tard, une carrière dans la haute-administration.

M. MARTIN indique qu'il est donc proposé de rendre hommage à ces deux compagnons de la Libération en faisant apposer au 4 rue des Frères-Perier, une plaque commémorative portant le texte suivant :

« EN MÉMOIRE DE ROGER COQUOIN COMMANDANT DE LA RÉGION P (PARIS ET LA RÉGION PARISIENNE) DE L'ARMÉE SECRÈTE À PARTIR DE L'ÉTÉ 43. MORTELLEMENT BLESSÉ PAR LA GESTAPO DANS CET IMMEUBLE LE 29 DÉCEMBRE 1943. ET DE PIERRE PÈNE, QUI LUI A SUCCÉDÉ DANS CES RESPONSABILITÉS ET A DIRIGÉ LES FFI DE LA RÉGION P JUSQU'À SON ARRESTATION LE 4 AVRIL 1944. »

M. MARTIN annonce qu'il propose, surtout en ce moment, un vote favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et, après avoir constaté l'absence d'observations, s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAC 594 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAC 358** Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

En l'absence de M. CAPLIEZ, M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} DORVALD pour présenter cette délibération.

M^{me} DORVALD indique qu'il s'agit d'approuver une convention de partenariat qui a été signée entre le conservatoire Poulenc situé dans le 16^e arrondissement et l'association Aurore, dont Madame le Maire a dit beaucoup de bien, propos que M^{me} DORVALD indique partager volontiers.

M^{me} DORVALD ajoute que, cette année, 17 conservatoires municipaux ont signé des partenariats avec des acteurs sociaux qui œuvrent pour le service de l'aide sociale à l'enfance. Elle indique que dans le 16^e arrondissement, le conservatoire Poulenc a décidé de proposer un atelier hip-hop aux résidents du CHU situé dans le bois de Boulogne, en partenariat avec l'association Aurore : ce programme se déroule sur l'année, à raison de 35 semaines hors vacances, et est accessible à des femmes de moins de 30 ans, ainsi qu'à des adolescents et à des enfants.

M^{me} DORVALD propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et constate l'absence de questions : elle s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAC 358 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Enfin, Mme GIAZZI annonce que l'ordre du jour comporte ensuite les deux projets de délibérations du Conseil départemental, à savoir les délibérations DASCOS 50-G et DASES 211-G, qui ne font pas l'objet de débats.

Projets de délibérations du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DASCOS 50-G** Divers collèges - Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

➤ **2018 DASES 211-G** Subventions (4 102 075 euros) pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions
M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

La séance est levée à 11 heures 25.
